



Le secrétariat général,

A l'attention des Présidents des comités territoriaux

Marcoussis, le mercredi 06 septembre 2017

Monsieur le Président,

Dans l'attente de la mise en place définitive, mi-septembre, du module adéquat sur Oval-e 2 permettant l'apposition sur la carte de qualification de l'autorisation d'évoluer dans deux associations, nous avons décidé de mettre en place une solution transitoire via des attestations.

Conformément à l'article 223 des règlements généraux, cette procédure est soumise à la seule validation des comités territoriaux. Aussi vous trouverez ci-joint un modèle d'attestation à utiliser dans ce cadre.

Cette attestation doit comporter l'accord des deux clubs concernés, par leur signature et l'apposition de leur tampon, ainsi que la validation du ou des comités selon le même procédé. Elle est valable jusqu'au 02 octobre prochain. La régularisation devra ensuite être faite via Oval-e 2.

Cette attestation devra être présentée en même temps que la carte de qualification.

Pour rappel, cette autorisation est soumise aux conditions suivantes :

- Seuls les joueurs et joueuses nés lors d'une année correspondant à la classe d'âge masculine « moins de 22 ans » ou en dessous peuvent en bénéficier (joueurs nés en 1996 et postérieurement).
- Les joueurs sous contrat ne peuvent pas en bénéficier.
- Les deux clubs ne peuvent pas évoluer au même niveau de compétition dans la classe d'âge du joueur concerné.
- En tant que seconde association, un même club ne peut pas accueillir, au sein d'une même classe d'âge, plus de 5 joueurs et plus de 5 joueuses bénéficiant de cette autorisation. Cette limitation ne s'applique pas au rugby éducatif pour lequel aucune limitation n'est imposée.

Aucune dérogation ne pourra être accordée.

Nous vous rappelons que les demandes concernant les joueurs sous convention de formation sont soumises à la validation de la F.F.R.

Nous vous invitons à être vigilants dans l'attribution de ces autorisations.

Sachant pouvoir compter sur votre collaboration, et conscients de la tâche que cela représente, nous vous remercions pour votre relai auprès des clubs.

Recevez, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations les meilleures.


Christian DULLIN

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE RUGBY